

Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

En préambule aux négociations salariales de l'année dernière, la Direction qui annonçait d'excellents résultats sur l'exercice écoulé, nous dépeignait un tableau très pessimiste pour l'année 2010 pour justifier des augmentations générales au rabais.

Lors de la paritaire du 26 octobre 2010, la synthèse économique à fin septembre, diffusée par la Direction Générale, fait apparaître d'excellents résultats (nettement supérieurs à ceux de l'année 2009), tant en chiffre d'affaire qu'en marge opérationnelle ou qu'en baisse de l'endettement bancaire...

Mais pour contrecarrer ces excellents résultats, une fois de plus, on nous prédit encore une année à venir très difficile !

Quand la Direction va-t-elle arrêter de baser les augmentations générales sur des hypothétiques difficultés pourtant déjà prises en compte dans les budgets prévisionnels ?

Quand la Direction va-t-elle récompenser le travail fourni par chacun ?

Gérer l'avenir de l'entreprise, c'est très bien ! Mais, noircir systématiquement la situation avant les NAO pour justifier des augmentations générales au rabais, ne dupe plus personne !!!

A contrario, ces difficultés n'existent plus quand il s'agit de promouvoir la souscription au plan RUSCUS par les salariés.

En résumé, tous les ans :

- En fin d'année, tout va mal : on ne peut pas augmenter les salaires, cela mettrait l'entreprise en difficulté.
- En mai, tout va bien : souscrivez bien au plan RUSCUS, la pérennité de l'entreprise est assurée !

Les Laboratoires Pierre Fabre font partie des 20 plus grosses entreprises pharmaceutiques françaises affiliées au LEEM (près de 290 adhérentes). Il semblerait logique que nos rémunérations fasse aussi partie des 20 les plus élevées.

- Or, la répartition des salaires chez Pierre Fabre ne privilégie que les cadres de groupe VIII à XI.

Pour ces groupes VIII à XI, la rémunération moyenne dans notre entreprise est supérieure au salaire moyen des entreprises pharmaceutiques françaises (LEEM) de + 10,8 % à + 28,8 % (de + 11 500 € à + 62 920 € annuels).

- Mais pour les groupes II à V, elle est inférieure de - 4,8 % à - 19,8 % (de - 866 € à - 4 723 € annuels).
- Seules les rémunérations des groupes I, VI et VII sont en cohérence avec celles du LEEM.

(Bilan 2008 du LEEM et chiffres donnés par la Direction Pierre Fabre 2008 – cf. graphique)

groupes & niveaux	DIFFERENCE entre le salaire de base moyen Pierre Fabre et le salaire de base moyen du LEEM		DIFFERENCE entre le salaire de base moyen Pierre Fabre et le mini Pierre Fabre	
	En €	En %	En €	En %
1B	528,00 €	3,05%	95,20 €	7,07%
1C	882,00 €	4,90%	129,77 €	9,47%
2B	-866,00 €	-4,80%	99,20 €	7,07%
2C	-2 218,00 €	-11,65%	109,90 €	7,45%
3B	-1 841,00 €	-9,20%	134,89 €	8,80%
3C	-3 859,00 €	-18,41%	99,88 €	6,06%
4B	-2 576,00 €	-11,35%	195,01 €	11,50%
4C	-4 723,00 €	-19,69%	140,13 €	7,54%
5B	-3 050,00 €	-11,47%	243,12 €	12,32%
5C	-2 989,00 €	-9,83%	372,80 €	17,26%
6B	-177,00 €	-0,46%	818,70 €	33,95%
6C	889,00 €	2,03%	935,91 €	34,59%
7B	1 193,00 €	2,07%	1 511,00 €	45,94%
8B	12 240,00 €	14,65%	3 196,34 €	84,86%
9B	11 502,00 €	10,80%	4 505,14 €	103,00%
10	27 304,00 €	18,28%	7 652,14 €	159,59%
11	62 922,00 €	28,75%	12 890,62 €	241,15%

C'est pour cela que nous demandons chaque année des augmentations identiques pour chaque catégorie professionnelle.